

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision générale n°2

PIÈCE N° 7.2

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES - 2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal en date du 20 février 2020

Le Maire

Hervé BLANCHÉ



Vu pour être annexé à la délibération approuvant
la régularisation en date du 07 décembre 2022

Le Maire

Hervé BLANCHÉ

